



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de: la rédaction sociale et économique

Date: 06/01/12

Dexia : la CNE a refusé l'octroi des primes au personnel de direction

Des primes de fonction allant de 25.000 à 40.000 euros ont été versées à une centaine de cadres supérieurs du holding Dexia sa, au titre de l'année 2011. La CNE n'a pas signé la convention collective de travail accordant ces montants au personnel de direction.

Il faut savoir qu'un système de primes arbitraires et discrétionnaires existait depuis des années dans le Holding Dexia SA. Cette année, la direction a diminué l'enveloppe globale, et a proposé de conclure une convention collective en la matière. Il y a quelques semaines, elle avait émis une première proposition. Le texte prévoyait alors l'octroi d'une prime de fonction, selon des critères clairs et transparents, mais dont le montant variait fortement entre les employés et les cadres inférieurs d'un côté, et le personnel de direction de l'autre. La CNE a refusé de signer cette première proposition.

La direction a alors scindé le texte. La première proposition concernait les employés et les cadres inférieurs en accordant une prime de fonction, et non pas un bonus comme on a pu l'entendre, de 2500 euros bruts par employé, et de 5000 euros bruts par cadre inférieur, selon des critères clairs et transparents. Toutes les organisations syndicales, dont la CNE, ont signé cette convention collective de travail.

La deuxième proposition concernait quant à elle le personnel de direction, accordant 40% du bonus normal pour les *Seniors Executives* (plafonnés à 25.000 euros bruts) et 30% du bonus normal pour les plus hauts revenus (plafonnés à 45.000 euros bruts). La CNE a refusé de signer cette convention collective, estimant que le montant de la prime de fonction était trop important.

La CNE maintient sa position : elle soutient la prime de fonction accordée aux employés et aux cadres inférieurs, qui sont en outre les premières victimes de la mauvaise gestion du holding, et désapprouve le **niveau excessif** de la prime de fonction accordée au **personnel de direction**.

Pour toute information complémentaire, contactez le responsable CNE en charge du dossier:

Philippe Deceukelier, secrétaire permanent principal pour la région de Liège : 0478/21.51.76

L'actualité sociale et économique vous intéresse ? Consultez [tous nos communiqués de presse](#) en ligne !

Julie Coumont

Responsable Communication CNE

0477/46.19.21

www.cne-gnc.be